

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10
e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le douze avril deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers votants : 9
Résultats des votes : pour 7 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Franck PACCARD, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL, Mireille TISSOT-ROSSET, Denis ZUCCONE.

Absents : Sandrine BLANCHIN, Laurent GEVAUX Vincent PASQUIER, François THABUIS.
Laurent GEVAUX a donné pouvoir à Patrick DEHONDT
Vincent PASQUIER a donné pouvoir à Mireille TISSOT-ROSSET

Patrick DEHONDT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : PRE ENGAGEMENT RENOUVELLEMENT CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG). DEL_04172024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action Sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de Haute-Savoie en date du 3 octobre 2019 concernant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales ;

A compter de 2020, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a proposé aux territoires français la mise en place de Conventions Territoriales Globales (CTG), ayant pour objet d'encadrer une démarche stratégique et partenariale d'investissement social et territorial, visant principalement les objectifs suivants : faciliter la mise en place, pérenniser, développer et adapter les équipements et services aux familles, favoriser l'accès aux droits, optimiser les interventions des différents acteurs sur le Territoire intercommunal.

Pour rappel, ces conventions remplacent désormais les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), jusqu'alors bilatéralement signés entre les CAF départementales et les communes ou groupements de communes des territoires signataires ; à cet égard, leur mise en place constitue un acte indispensable à la poursuite du soutien financier apporté par les CAF aux équipements et services concernés.

Ainsi, en décembre 2020, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et ses communes membres ont signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie une convention territoriale Globale (CTG) pour la période 2020-2023.

Cette première convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2023 et il convient de la renouveler pour une nouvelle période de 5 ans, de 2024 à 2028. La signature est attendue au plus tard le 30 juin 2024.

La rédaction du document fera l'objet d'un travail de concertation entre les communes signataires, la CCVT et la CAF 74 ; en particulier, il comprendra, en annexe, un plan d'action pluriannuel, dont l'élaboration est en cours dans ce cadre.

Ce plan d'action pluriannuel définira le projet stratégique global du Territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Il aura notamment pour objet de :

- Préciser les champs d'intervention à privilégier, en lien avec les besoins prioritaires des familles du Territoire ;
- Définir un ensemble d'actions visant à :

- o pérenniser et optimiser d'une part le déploiement des équipements, et d'autre part l'offre des services existante
- o définir et développer une offre nouvelle, afin de répondre à des besoins non satisfaits par les équipements et services existants ;
- o Prévoir les modalités d'animation, de coordination et de pilotage de la mise en œuvre de la CTG.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe du renouvellement de la Convention Territoriale Globale.
- **AUTORISE** le Maire signer la Convention Territoriale Globale.

Le douze avril deux mille vingt-quatre.

Le Maire,
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,
Patrick DEHONDT



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 12/04/2024
- de sa publication le 19/04/2024

Le Maire,
Franck PACCARD

